



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1017-2014

AVIS est par les présentes donné que lors de sa séance ordinaire du 12 janvier 2015, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement numéro 1017-2014 intitulé : « Règlement modifiant la vitesse maximale de circulation des véhicules routiers sur une section du chemin l'Assomption ».

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement n'a fait l'objet d'aucun avis de désaveu de la part du Ministre des Transports et que conformément à la loi, il est entré en vigueur en date du 13 avril 2015, soit 90 jours après son adoption. Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de Ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 9h à 12 h et de 13h à 16h.

Fait à Bromont, ce 15^e jour d'avril 2015.

La greffière,

Joanne Skelling, avocate, OMA